



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA

MARDI 2 MARS 2021 – 8 H 30

Cette séance du conseil sera tenue par vidéoconférence conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020. L'enregistrement de cette séance du conseil sera publié sur le site Web de la MRC, dès que possible, conformément au même Arrêté.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum, notification de l'avis de convocation et ouverture de la séance
2. Période de questions
3. Adoption du Règlement numéro 2021-339 modifiant le règlement numéro 2017-304, tel qu'amendé, concernant certains pouvoirs en matière contractuelle afin de permettre une rémunération aux membres d'un comité de sélection lors d'un appel de projets
4. Période de questions
5. Clôture de la séance